



Réunion du 7 octobre

Les nouvelles propositions du Ministre Nicolas SARKOZY

Le ministre distingue deux catégories d'agents :

400 agents des services de contrôle :

- conservent leur mission et bénéficient d'une formation,
- sont rattachés aux services de la trésorerie générale de leur département.

Un groupe de travail spécifique sera réuni prochainement à la DGCP.

1000 agents du service central, des centres et des services outre-mer :

(dont 100 devraient en retraite d'ici à fin 2006), resteraient 900 :

-pour 220 : affectations dans les postes et services des départements

-priorité de mutation sur leur département et examen par les TPG sur les autres départements. A la marge, il pourrait être possible d'obtenir une affectation dans une autre Direction du Ministère, voire un autre Ministère

-informaticiens : emploi informatique dans le DIT de la ville d'affectation actuelle

-pour 680 : missions sur les sites actuels

Nouvelles missions :

-Trésorerie Amendes : **260 agents** à Rennes (5 millions d'amendes majorées à traiter)

-Centre Amendes Services : **125 agents** à Toulouse

-Centres Prélèvements Services : **90 agents** à Lyon (3 CPS), **30** à Lille (1 CPS) et **30** à Strasbourg (1 CPS)

Missions d'autres secteurs centralisées sur des sites redevance :

-Contrôle des comptes des petites collectivités locales : **55 agents** à Rennes et **55** à Toulouse

-Pôle d'assistance contrôle de la redevance : **15 agents** à Toulouse

-Centre de gestion des concours : **20 agents** à Lille

Propositions missions site par site :

Lille	Lyon	Rennes	Strasbourg	Toulouse	SCR	Antilles	Réunion
50	90	315	30	195	0	0	0

Indemnités pour les agents choisissant la mobilité géographique :

⇒ moins de 20 km : 2100€.

⇒ de 20 à 40 km : 6300€.

⇒ au-delà de 40 km sans changement de domicile :

de 7257€ (sans enfant à charge),

à 10885€ (avec enfant à charge).

⇒ au-delà de 40 km avec changement de domicile :

de 10885€ (sans enfant à charge),

à 12700€ (avec enfant à charge).

Si le département choisi est déficitaire, possibilité d'aller jusqu'à 17880€.

Dispositif des choix (nouvelles missions et/ou affectation dans le réseau) :

- Réunions d'information collective pour présenter les nouvelles missions
- Forums des métiers sur les sites

Après la mi-novembre :

- entretiens individuels avec une « cellule d'écoute » (cadres redevance et réseau, formés par un consultant externe)
- possibilité d'un 2^{ème} entretien
- **choix début 2005** (si besoin d'arbitrage entre 2 ou plusieurs agents : règle de l'ancienneté dans le grade)

Dispositif de formation :

Pour les agents affectés dans le réseau :

- formation aux métiers du trésor public
- stages en immersion
- après affectation : suivi par un tuteur (agent expérimenté) pendant 6 mois

Pour les agents affectés à une nouvelle mission sur site :

- formation avec des consultants externes

Garanties : niveau de rémunération et de promotions, temps partiel :

Rémunérations maintenues.

Dispositions particulières :

- Services de contrôle : maintien régime indemnitaire spécifique et NBI
- Dactylo codeuses : reclassement dans le secteur administratif avec 4 ans de prime
- Editique-façonnage : application du dispositif en cours de détermination dans le cadre de la réforme de l'éditique (3 ans de prime)

Promotions :

Le ministère devrait adresser une note écrite aux TPG : si inscription sur liste d'aptitude, le droit serait gardé pour l'année suivante.

Contrôle par un comité de suivi paritaire.

Temps Partiel : serait conservé quelle que soit l'affectation.

Mesure d'âge (départ anticipé en retraite) : REFUS

(mais pour ceux qui seraient à un an de la retraite, le ministère est conscient qu'il ne peut pas imposer une formation pour si peu de temps... Il y aurait possibilité d'un traitement particulier, avec une enveloppe budgétaire spécifique).

Plan de qualification et/ou prime de restructuration : REFUS

(mais il pourrait y avoir une ouverture dans la négociation avec la « prime de performance »).

Proposition de plusieurs réunions :

- Une sur l'organisation des missions de la DGCP
- Un groupe de travail spécifique sur les services de contrôle (avec le DGCP)
- Des réunions sur le plan d'accompagnement social (avec le secrétaire général et le DGCP)

En fin de dispositif, établissement d'un relevé de conclusions.